

Image not found or type unknown



séjour dix ans et se dépacsé

Par **Miren**, le **17/02/2011** à **14:59**

Bonjour

Je suis pacsé avec une française. J'ai eu séjour dix ans valable jq 2015. Aujourd'hui nous voulons rompre le pacs car on ne peut plus ensemble, separation.

Je travail cdi depuis 3 mois, si on rompe paintenant, je perde ma carte de dix ans?

Merci de vos réponses.